

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Valleton

-----



## Délibération n° 11-02 du 8 juillet 2020

### ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ POUR 2020 – SUBVENTIONS – CONVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et portant réforme des politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu l'arrêté n° 2018-61 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Île-de-France,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 2018-II-02 du 15 février 2018 portant adoption du plan d'action « la Seine-Saint-Denis, un Département engagé pour la fin du sida en 2030 »,

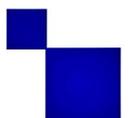
Vu la délibération n° 2018-VI-32 du 28 juin 2018 portant avis du conseil départemental sur le Projet Régional de Santé,

Vu le programme départemental d'insertion 2018-2020 adopté par le comité départemental d'insertion le 5 avril 2018,

Vu la demande de subvention des organismes concernés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- ATTRIBUE au titre des actions de prévention dans le domaine de la santé pour l'année 2020, une subvention aux associations mentionnées en annexe, pour un montant total de 724 925 euros ;
- APPROUVE le modèle de convention, dont projet ci-joint, à conclure avec chacune des associations mentionnées en annexe, au titre de 2020 ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les conventions correspondantes au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*